



Syndicat National Pénitentiaire des Surveillants



CTAP du 21 juillet 2020 :

Réforme de la chaîne de commandement... Ce sera sans le SPS !

C'est dans l'urgence et au pas de course que les textes relatifs à la mise en application de la réforme de la chaîne de commandement vont être présentés au CTAP de ce mardi 21 juillet 2020.

Au programme : Une réforme bien ficelée qui fait encore la part belle aux officiers, et un nouveau bras d'honneur historique aux Surveillant(e)s. Officiellement, elle est soutenue par une seule organisation..., mais elle est discutée en coulisse avec d'autres OS et l'administration.

Ce CTAP ne sera finalement qu'une chambre d'enregistrement d'une réforme qui gratifiera notamment les Officiers dans leurs nouvelles grilles indiciaires. À titre d'exemple, nous constatons, entre autres, une augmentation MENSUELLE de 1000 € à l'indice majoré sommital en faveur d'un actuel commandant qui accédera au plus haut des nouveaux grades de « Chef de Service Pénitentiaire ».

Décidément, l'Administration Pénitentiaire, et les syndicats dits multicatégoriels bien infiltrés par des petites élites du Personnel de Surveillance, n'en voient que par la promotion. En effet, le SPS avait déjà dénoncé la scandaleuse réforme des grades 2006 qui avait déjà offert 1231 € MENSUELS au Commandant à l'indice sommital. Réforme scandaleuse parce qu'elle avait laissé, le grade de Surveillant sur le carreau : **Soit zéro €.**

Les Surveillant(e)s toujours au pain sec et à l'eau !

Le SPS ne cessera de dénoncer cette nouvelle réforme indécente, de la Chaîne de commandement, qui plus est, dans un contexte où les Surveillant(e)s endurent les pires maux que l'Administration Pénitentiaire ait connu de son histoire : Mode dégradé ou biodégradable, agressions, tentatives d'assassinats, surpopulation, rappels, heures supplémentaires imposées.

Massacrés par une politique de ressources humaines désastreuse, les Surveillant(e)s subissent aussi des "exactions morales" : Demandes d'explications à tout va, excès de pouvoir, décisions arbitraires comme l'application de trentièmes, sanctions administratives en dehors des garanties disciplinaires, évictions de leur poste sans aucun motif, autant de brimades répétées qui constituent clairement un harcèlement moral..., et dernièrement, des choix d'attribution scandaleux relatifs à la prime COVID.

.../...

*** Cette réforme prévoit notamment :**

- Un plan de requalification sur 5 ans qui fera passer **1400 Premiers Surveillants et Majors en catégorie B et 450 Officiers dans un corps de catégorie A** créé pour l'occasion, et qui prend pour dénomination « Chefs des Services Pénitentiaires » (C.S.P). Du coup, cela permet de propulser le corps des **Directeurs en Catégorie A+**.
- **Le passage de 3 à 2 grades du corps de catégorie B** par fusion des grades de Lieutenant et de Capitaine (fusion pourtant refusée pour les grades de Surveillant et Svt Brigadier);
- **La promotion de seulement 470 Surveillant(e)s** sur concours (le chiffre restant à confirmer), vers le grade de premier surveillant afin de remplacer, en partie, ces derniers reversés dans la catégorie B. Le remplacement des premiers surveillants dans un contexte de difficultés accrues de recrutement des Surveillant(e)s. **De plus, il n'est pas prévu d'E.T.P. (Équivalent Temps Plein) supplémentaire pour le remplacement des Surveillant(e)s promus !**

En conclusion :

- Un nouveau grand écart de rémunération entre le grade de Surveillant et les grades supérieurs.
- Un nouveau non-remplacement de l'effectif des Surveillant(e)s déjà mis à mal.
- Une mainmise sur les Surveillant(e)s accentuée, par une Chaîne de Commandement renforcée et mieux rémunérée, ainsi que par les Directeurs qui passent en A+.

Rajouter à cette mascarade les questions et sujets importants qui demeurent sans réponse depuis plusieurs mois :

- Qu'en est-il du Tableau d'Avancement au grade de Surveillant brigadier pour l'année 2019 et l'année 2020 ?
- Qu'en est-il de l'expérimentation du Pistolet à Impulsions Électriques qui devait avoir lieu suite à la réunion de travail sur le sujet le 30 avril 2019 (promis lors du dernier mouvement national) ?
- Qu'en est-il du groupe de travail qui devait être constitué sur l'habilitation d'Agent de Police Judiciaire (promis lors du dernier mouvement national) ?

Le SPS ne cautionnera pas ce « bras d'honneur » fait aux Surveillant(e)s. C'est pourquoi il ne siègera pas.

L'heure de vérité a sonné ! Aux paroles, des actes ! Que ceux qui ont dénoncé la réforme de la Chaîne de commandement auprès des Surveillant(e)s, se positionnent clairement et officiellement, d'une part sur leur présence ou pas à ce CTAP, d'autres part sur les réelles... motivations qui les amèneraient à se positionner contre cette réforme.

20 juillet 2020,

Le bureau Central National